

COLLÈGE CERDANYA 66760 BOURG MADAME Académie de Montpellier 04 68 04 51 50	Protocole de sécurité RUN & BIKE	Association Sportive UNSS APPN
--	--	---

Cette fiche ressource est un outil permettant de ne négliger aucun point de sécurité. Elle rappelle de façon chronologique les procédures de sécurité à mettre en œuvre en prenant en compte la spécificité des différents lieux de pratiques pour tout enseignement scolaire des APPN.

L'enseignant doit exercer une action de vigilance permanente et reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des mises en œuvre qu'il propose.

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin **d'accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposées dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS. Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques support de l'enseignement d'EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité** sous forme de « check List ».
- **Sait que la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir – revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.** Anticiper une éventuelle activité de repli.
- **Prévoit une large plage horaire** en fonction de la spécificité de l'APPN - En cas d'urgence, hiérarchise les priorités
- Prévoit une **trousse de secours** adaptée à l'activité.

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficie d'informations et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
- **Vivent une formation** à la mise en place d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues.
- **Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée.**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement ; avant, pendant et après la leçon.

Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées.

Avant l'activité :

S'informer sur la réglementation et l'autorisation d'accès au site auprès du propriétaire (mairie, ONF, propriétaires privés).

S'informer sur les autres utilisateurs (sociétés de chasse, CNEC...).

Demander les diplômes en cas d'utilisation d'intervenants extérieurs.

Connaitre le site de pratique pour en identifier les caractéristiques et les dangers objectifs.

Prévoir des topos, cartes papiers et numériques, GPS ou application de navigation. Vérifier la fiabilité des cartes support des parcours.

Informers les élèves, les parents et la direction de l'établissement des différentes sorties, et de leurs caractéristiques.

Vérifier si le site est adapté au niveau de pratique des élèves. Connaître le niveau physique, mental et psychologique des élèves.

Choisir le parcours pour que les caractéristiques des élèves, celles du parcours et celle des conditions du jour soient en adéquation. Adapter le nombre de participants et d'encadrants aux caractéristiques du projet. Restreindre le nombre de participant si la nature du projet l'impose.

S'assurer des conditions de communication et d'intervention des secours sur le site. Prévoir l'accès des secours (ouverture de barrière forestière, ligne à haute tension, conditions météo...).

Fournir une liste du matériel nécessaire pour les élèves et la communiquer aux familles.

- Vêtements, chaussures et sac adaptés. Prévoir des vêtements de rechange (orage). 1 VTT pour 2 élèves, 1 casque par élève, 1 kit de réparation (chambre à air, démonte pneu, petite pompe) par VTT.
- Bouteille d'eau, vivres, montre, lampe et piles, couverture de survie, casquette, gants, bonnet, coupe-vent, protection de pluie...

Prendre connaissance des protocoles d'accueil individualisé des élèves (PAI). Anticiper les mesures à prendre pour permettre aux élèves ayant un PAI de participer à cette activité. Prévoir une trousse à pharmacie avec l'aide du personnel infirmier.

Proposer à d'autres adultes de participer à la sortie pour aider à l'encadrement et à la gestion du groupe. L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés.

Si 1 VTT pour 2 élèves : 1 enseignant d'EPS pour 20 élèves, 1 accompagnateur supplémentaire par tranche de 12 élèves.

Connaitre et prévenir des risques traumatiques liés à la pratique.

Connaitre les procédures d'intervention en cas d'accident.

Inciter chaque année à ce que les enseignants, les encadrants et les élèves se forment et s'informent sur la conduite des premiers secours. Proposer une formation au PSC1 au sein du collège.

Connaitre la signalétique internationale d'urgence par signaux : J'ai besoin de secours : position du corps en Y, debout, bras levés. Je n'ai pas besoin de secours, position du corps en N, debout 1 seul bras levé, l'autre en bas le long du corps.

Avoir dans son sac une « fiche de secours », ou à défaut une feuille et un crayon.

Au départ :

Vérifier la météo. Adapter si besoin le projet de déplacement ou savoir renoncer.

Prévoir une trousse de secours adaptée à l'activité.

Prévoir des moyens de communication au sein du groupe et vers l'extérieur, téléphone portable, talkies walkies, signaux visuels ou auditifs. Anticiper sur la présence ou pas de réseau téléphonique.
S'assurer de l'état de charge des différents appareils.

S'assurer que chaque élève possède le matériel et la tenue adaptée.

Faire un briefing d'explication de la sortie, parcours, durée, point météo, points et moments clés, consignes de sécurité, chaîne de déclenchement des secours, organisation du groupe, rôles de chacun.

Si zone de danger = 1 reconnaissance à pied avant + 1 échappatoire ou secteur aménagé = 1 signalement particulier Apprendre le « SAVOIR RENONCER » en passant la difficulté à pied.

Prévoir une marge horaire de sécurité.

Vérification VTT élèves (pneus gonflés, serrage des roues, freins opérationnels, pas de jeu dans la direction, embouts de cintres bouchés ...).

Vérification des casques (normes en vigueur EPI et CE) : contrôle visuel des casques bien attachés. Port du casque obligatoire pour l'élève qui est sur le VTT.

Reconnaître le parcours avec les élèves et en montrer les principales difficultés et fournir la zone d'évolution

Faire une liste des participants, avec tous les numéros de téléphone disponibles (encadrants, parents, secours...) et la donner à tous les encadrants.

Pendant l'activité :

Ne pas hésiter à modifier le parcours, la durée ou les consignes si les conditions de pratique évoluent.

Encourager les élèves à boire régulièrement.

Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales.

Vérifier régulièrement la présence de chacun et le respect des consignes.

Progresser autant que possible à vue les uns des autres, sinon donner des consignes précises pour se regrouper régulièrement. Mettre un serre file identifié de tous.

Contrôler la bonne conduite de chacun et du groupe.

Prévoir des temps de regroupement (repos, orientation...).

Code de la route avec signaux clairs (changement de direction, arrêt...).

Passages en autonomie sur un périmètre reconnu est possible (balisage du circuit, plots, rubalise ...).
Connaissance du lieu de regroupement.

Donner les consignes techniques face à un passage délicat en VTT.

Ne jamais se séparer de son coéquipier, distance maximale 10m.

En fin de séance :

Procéder à un débriefing collectif de la sortie. Si besoin, rappeler les consignes, les règles de fonctionnement et de sécurité.

Vérification et réparation des VTT.

Réactualiser le protocole sécurité de l'établissement par le retour d'expériences vécues.

En cas d'accident :

En cas d'accident nécessitant l'intervention des secours, composer le 112. Avant cela, il est bon de préparer une « fiche de secours » sur laquelle seront indiqués les renseignements suivants à communiquer aux services de secours :

- Se présenter (qualité de l'appelant, diplôme éventuel),
- Donner la localisation (il faut donner cette information au tout début de l'appel, si la communication s'interrompt, on pourra déjà vous localiser).
- Donner ses coordonnées GPS, altitude.
- Expliquer quel type d'accident (chute, choc, avalanche, malaise, piqure...),
- Donner le nombre de victime (important en cas de multivictimes)
- Donner des précisions sur la gravité et la localisation des blessures (traumatisme, fracture, symptômes, et la partie du corps concernée)
- Donner des informations sur l'état actuel de la victime (état de conscience, bilan respiratoire, bilan cardiaque, douleur...)
- Donner des informations sur les possibilités d'accès au site (pédestre, avec un véhicule, aérien).
- Donner des informations sur la météo locale (hélicoptère ?)

Ne pas raccrocher, ce sont les secours qui doivent vous demander de le faire (pendant la communication, le 112 peut être en communication avec d'autres services spécialisés, PGHM, CRS, Pompiers, gendarmerie, SAMU, et donc parfois peuvent laisser un blanc dans la conversation).

Généralement, les secours vont rappeler pour vérifier l'origine de l'appel et prendre plus d'informations.

Si vous avez besoin d'information plus directe, possibilité d'appel au PGHM 04 68 04 51 03

ou chez les CRS 58 de montagne (Bolquère 04 68 30 30 57, Perpignan 04 68 61 79 20)

Dans les Pyrénées Orientales, les secours montagne sont assurés une semaine sur deux par le PGHM (basés à Ossès) ou par les CRS 58 de Montagne (basés à Pyrénées 2000).

Pour une blessure ou un accident plus bénin, ou en milieu plus urbanisé, appeler les Pompiers au 18. En Ski, appeler les services des pistes (Porté Puymorens 04 68 04 82 41, Font-Romeu 04 68 30 60 61, La Molina + 34 (0)9 72 89 20 31).

Autres téléphones : 15 SAMU, 17 gendarmerie/police.

Prévenir le chef d'établissement (06 77 01 37 76) et les parents.

Si la couverture réseau est faible ou insuffisante, composer un sms (au 114) et tentez plusieurs envois. Si le téléphone arrive à capter un réseau, si faible soit-il, le message pourra passer.

Pour rappel, le 112 est le numéro de téléphone réservé aux appels d'urgence et valide dans l'ensemble de l'Union européenne (Espagne et Andorre compris pour notre secteur). Son homologue, le numéro 114, offre en France les mêmes services que le 112, mais fonctionne via SMS ou Fax.

Le 112 peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, avec n'importe quel opérateur européen. Ce numéro est gratuit. Le 112 fonctionne avec tous les opérateurs de réseau téléphonique, même si vous ne captez pas votre propre opérateur. **Mais s'il n'y a aucun réseau téléphonique, l'appel ne passera pas ! Dans ce cas, tentez un sms au 114.**

Si aucune communication téléphonique n'est possible, il faut organiser les secours localement ET envoyer une personne prévenir les secours en se déplaçant physiquement. Si possible, ne pas laisser le blessé seul, et ne pas laisser seule la personne qui va prévenir les secours.

Drop Zone

En attendant l'arrivée des secours, il faut préparer ou réfléchir à l'installation d'une Drop Zone (DZ), c'est à dire la préparation d'une aire de pose pour l'hélicoptère.

Trouver une zone dégagée plutôt en hauteur que dans une cuvette. Dimension minimum : 30 m x 30 m. avec si possible un axe dégagé, face au vent. Surface dure et à peu près plane, sans obstacle au sol haut de plus de 30 cm, si possible sans poussière. Faire ranger tout ce qui peut voler dans les environ (sac à dos, vêtement, couverture de survie...).

Guidage de l'hélicoptère : Quand l'hélicoptère est en contact visuel : il faut se positionner debout sur un bord de la drop zone, les deux bras tendus en l'air, dos au vent (l'hélicoptère se pose face au vent), et laisser la plus grande partie de la zone de poser libre devant soi. Vous allez servir de point de repère pour le pilote, il ne faut surtout pas bouger. Juste avant le posé, il faut s'agenouiller, toujours bras levés et garder le contact visuel avec le pilote. Attendre l'AUTORISATION explicite du mécanicien ou du pilote, généralement par un pouce levé, pour s'éloigner. Si vous devez approcher de l'hélicoptère, toujours l'aborder par son secteur avant, éviter la zone dangereuse du rotor de queue. Attention au rotor principal, s'accroupir. Ne jamais s'approcher par le côté amont d'un terrain en pente.

Mis à jour : Mai 2020